



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 19 janvier 2017, le Conseil municipal a adopté la délibération suivante :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHFRS 1'005'000 TTC, destiné à l'avant-projet de l'ensemble des aménagements de surface des espaces publics de l'îlot des Menuisiers et à la réalisation de la Rue des Horlogers 1. D'autoriser le Conseil administratif à lancer les études de l'avant-projet de l'ensemble des aménagements de surface des espaces publics de l'îlot des Menuisiers et de surseoier à toute dépense relative à la phase de réalisation de la Rue des Horlogers 1 jusqu'à la validation du projet d'exécution par la commission. De financer ce crédit par un prélèvement sur le fonds communal de la taxe d'équipement, à hauteur de 75% du montant, En cas de solde insuffisant sur le fonds communal, de soumettre au fonds inter-communal de la taxe d'équipement une demande pour couvrir le solde. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités dès 2018 en 62.331. En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit d'étude au moyen de 2 annuités, dès l'année de son abandon. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les divers actes notariés impliqués

**(DA 064A-2016) Décision prise par 32 oui, 0 non et 0 abstention**

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 mars 2017.

Le Président :

Alain Etienne